

aux marins indigents. Bon nombre de ces marins n'ont pas les moyens de se les procurer. S'ils doivent acquitter le coût de ces services, la maladie augmentera au lieu de diminuer.

M. HAZEN: Le ministre nous dira-t-il s'il est un document où l'on peut trouver les montants versés par les diverses compagnies de navigation?

L'hon. M. CLAXTON: Aux Comptes publics.

M. HAZEN: En ce qui concerne les services professionnels et spéciaux, qu'est-ce qui entre sous la rubrique dite "services spéciaux"?

L'hon. M. CLAXTON: Les marins malades sont soignés et hospitalisés dans les hôpitaux du ministère où il en existe et où l'on est en mesure de donner des soins appropriés; toutefois, c'est le cas de bien peu de localités et, le plus souvent, les marins malades sont hospitalisés dans les hôpitaux généraux à qui le ministère verse un tarif quotidien. Il en va de même des services professionnels: là où un médecin du ministère est stationné, comme à Halifax, Saint-Jean, Sydney, Québec, Montréal, Vancouver et Victoria, c'est lui qui donne les soins, mais lorsque ce dernier est surchargé de travail de même que dans les endroits où il n'y a pas de médecin du ministère, nous en engageons un autre moyennant honoraires.

(Le crédit est adopté.)

Division de la Santé nationale:

211. Hygiène industrielle, \$103,151.

L'hon. M. CLAXTON: Voici le moment de répondre à la question de l'honorable député de Queens-Lunenburg. Cette division a collaboré étroitement avec les provinces et l'industrie de guerre, pendant la durée du conflit, afin d'assurer des conditions de travail convenables et autres avantages aux employés des fabriques de munitions. Elle a réussi, je crois, à réaliser mieux que jamais auparavant l'uniformisation des méthodes; cependant, cette question relève tout d'abord des provinces. Dans ce domaine, le ministère a collaboré avec elles et avec les entrepreneurs du gouvernement fédéral. Là encore, il y a mutation de dépenses de guerre aux crédits ordinaires du temps de paix.

M. MERRITT: L'aide surnuméraire dont il est question dans ce crédit est sept fois plus considérable que l'an dernier. Une somme de \$21,000 est affectée à la publicité et aux renseignements. Je prie le ministre de nous expliquer ces deux postes.

L'hon. M. CLAXTON: En ce qui concerne l'accroissement au chapitre des surnuméraires, l'augmentation n'est en réalité que de \$30,000. Il fallait prévoir l'emploi de deux médecins spécialistes à raison de \$5,100 chacun, soit \$10,200; un médecin, grade 4, \$3,540; deux infirmières surveillantes touchant respectivement \$1,830 et \$1,740, soit \$3,570; un chimiste, \$1,820 et neuf autres employés, ce qui porte le total à \$36,135. La plupart des membres de ce personnel, dont j'ai indiqué la composition, étaient auparavant rémunérés à même les crédits de guerre. Quant au crédit affecté à la publicité et aux renseignements, il comprend une somme de \$26.01 pour six placards dont la préparation est en cours; nous avons aussi affecté \$40 à une brochure traitant de l'oxyde de carbone. Le crédit de \$21,000 pour 1946-1947 comprend \$16,000 pour l'achèvement des placards et \$5,000 pour la préparation de brochures sur l'empoisonnement par le plomb, la dermatite, l'empoisonnement par le manganèse et le chrome, les précautions à prendre dans l'utilisation de substances comme le chlore, la formaldéhyde, et ainsi de suite. J'ajoute que cette division publie un bulletin mensuel, qui n'entraîne aucune dépense, sauf la polycopie et l'expédition postale.

M. MERRITT: Le crédit a été augmenté en dépit du fait que les industries de guerre ont presque toutes cessé d'exister et bien que, le 15 décembre dernier, lors de l'examen de ses crédits, le ministre ait fait, à propos de ce poste la déclaration suivante que je relève à la page 3676 du hansard:

La plus grande partie du travail de la division de l'hygiène industrielle porte sur l'amélioration des normes d'hygiène dans les industries de guerre, à la suite d'engagements contractuels pris par ces industries à l'égard du gouvernement fédéral.

Et plus loin:

Nous espérons que, grâce à nos efforts, les provinces se chargeront maintenant de ces fonctions. Nous nous proposons de conserver un personnel restreint, pour collaborer avec elles, mais non au point où nous l'avons fait durant la guerre.

Au cours de ses remarques, le ministre a déclaré que, dans certains cas, surtout en Colombie-Britannique, le personnel du département était déjà passé aux provinces. Il me semble donc qu'on a dû changer d'attitude depuis septembre dernier puisqu'on cède maintenant ce service aux autorités provinciales. En est-il ainsi?

L'hon. M. CLAXTON: Ce que j'ai déclaré l'an dernier au moment de l'étude de cette question et à propos de la rétrocession de ce service au gouvernement de la Colombie-Britannique était évidemment exact. Mais les demandes d'aide qu'on a reçues à propos des épreuves sur l'oxyde de carbone et les recher-